



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2019

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

N° 2020.10.009

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2019

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Dans le cadre du Contrat de Ville il est demandé à Lorient Agglomération de réaliser un rapport qui présente :

- les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville ;
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée ;
- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville,
- l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain.

Les données concernant le quartier de Keriou Ker sont actualisées et détaillées dans le rapport ci-joint.

Il est à noter que le présent rapport est soumis à Lorient Agglomération, aux Villes de Lorient et Lanester ainsi qu'à chaque Conseil Citoyen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 Février 2014,

Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 15 octobre 2020,

Vu le présent rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ PREND ACTE du rapport annuel Politique de la Ville 2019

Le Conseil Municipal prend acte.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU